

ACTEUR PRÉVENTION - AIDE ET SOINS À DOMICILE (AP ASD)

Le certificat AP ASD permet d'être acteur de prévention dans son entreprise.
La formation AP ASD dispensée est conforme aux dispositions (référentiel, documents administratifs,...) formalisées dans le document de référence du dispositif global de formation AP ASD.

PREREQUIS : aucun
CERTIFICATION : oui
EQUIVALENCE : non

OBJECTIFS

- Être acteur de la prévention des risques professionnels liés à son métier et se situer en tant qu'AP dans sa structure
- Observer et analyser une situation de travail pour identifier ce qui peut nuire à sa santé et participer à la maîtrise des risques dans sa structure
- Accompagner la mobilité de la personne aidée, en prenant soin de l'autre et de soi

CONTENUS

- La prévention des risques professionnels
- L'observation et l'analyse de situation de travail
- L'accompagnement de la mobilité de la personne aidée
- Les épreuves certificatives

MODALITÉS D'ÉVALUATION ET DE SANCTION DE L'ACTION DE FORMATION

- Questionnaire de satisfaction à chaud
- QCM d'évaluation des connaissances acquises, épreuves certificatives (mises en situation, analyse de situation)
- Attestation de formation
- Certificat valable 2 ans délivré par le réseau CARSAT / INRS

MOYENS ET SUPPORTS

- Exposé interactif, mises en situation, jeux de rôle, vidéos, ateliers d'apprentissage
- Matériels d'aide à la mobilité
- Diaporama du déroulé de la formation

DURÉE ET TARIFS

- 21 heures non consécutives (3 jours)
- 290 € TTC / personne